

<b>Zeitschrift:</b>	Actes de la Société jurassienne d'émulation
<b>Herausgeber:</b>	Société jurassienne d'émulation
<b>Band:</b>	10 (1858)
<b>Artikel:</b>	De la création d'une caisse de prévoyance pour les horlogers, à Bienne
<b>Autor:</b>	Gerson, Louis
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-684311">https://doi.org/10.5169/seals-684311</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

De la création d'une caisse de prévoyance pour les horlogers,  
à Bienne,

par LOUIS GERSON.

---

L'introduction de l'horlogerie à Bienne, une des causes les plus importantes de la prospérité et du développement que cette localité a pris ces dernières années, y amena beaucoup de Jurassiens, tant du canton de Neuchâtel que du canton de Berne. Ces personnes se trouvaient, à cause de la différence de la langue, dans un fâcheux isolement, malgré le bon accueil qui leur fut fait par une partie des habitants, car il existe toujours dans la population d'une ville une certaine méfiance contre de nouveaux arrivants. Ce qui fut d'autant plus le cas ici, que la différence de la langue mettait obstacle à un rapprochement plus complet. Les Jurassiens eux-mêmes, venant de différentes contrées, ne se connaissant point entre eux, n'ont pu que difficilement apprendre à se connaître, et par là ne pouvaient s'entre-aider.

La crise commerciale de l'année passée devait augmenter et rendre plus pénibles ces difficultés naturelles, nées de la situation. Le manque de travail, la rareté de l'argent chez les fabricants, qui furent souvent forcés de payer leurs ouvriers avec des billets et des bons à longues échéances, mettaient les ouvriers dans la peine et leur causèrent de grandes pertes ; car beaucoup d'entre eux n'avaient pas pensé dans le moment de la prospérité, à économiser un peu pour avoir, comme on dit vulgairement, une poire pour la soif. Ces bons et ces billets, que les fabricants durent faire à des échéances trop longues, ne furent placés, en partie, qu'au prix d'intérêts usuraires, presque incroyables, en sorte que les pauvres ouvriers se virent frustrés d'une partie du produit de leur

travail. Le besoin était là, il fallait y passer. La banque cantonale n'est d'aucune utilité directe pour les ouvriers sans fortune.

La caisse d'épargnes n'offre pas une grande ressource non plus, ni pour les mises, ni pour les prêts ; car elle ne reçoit pas de versements au-dessous de 5 francs, dont elle ne paie d'ailleurs l'intérêt qu'à partir du commencement du trimestre suivant, et ne prête que contre des garanties hypothécaires et à long terme.

Toutes ces circonstances réunies, conduisaient à l'idée de la création d'une caisse d'épargne ou de prévoyance et de prêt, pour les horlogers de nos contrées, et l'appel suivant fut bien accueilli et signé par plus de cent personnes, tant fabricants qu'ouvriers.

La Société est actuellement constituée et n'attend, pour commencer à fonctionner, que la sanction des statuts par l'autorité compétente, statuts dont un exemplaire a été envoyé à Monsieur le président de cette assemblée.

Espérons que sous la protection du Tout-Puissant, cette Société portera les bons fruits que l'on en attend, et qu'elle provoquera ailleurs, dans notre pays, l'établissement de caisses de cette nature, qui sont, pour nos ouvriers, un complément avantageux des caisses d'épargne.

Voici l'appel qui fut lancé à cette occasion :

« Chers confrères !

» La crise actuelle fait mieux sentir que tous les raisonnements ne pourraient le faire, de quelle utilité sont des économies faites dans le bon moment, et quels avantages il y aurait pour beaucoup d'entre nous d'avoir un petit crédit ouvert, où l'on pourrait au moment donné toucher de l'argent sans avoir un taux trop élevé d'intérêts à payer.

» Les travailleurs dans les grandes villes, comme Paris, Londres, Berlin, &c., ont depuis longtemps senti ce besoin et forment entre eux des Sociétés d'épargnes et de prêts dont l'utilité a été constaté par le succès. La Suisse n'est pas restée en arrière. Dans les cantons de Genève, de Neuchâtel, de

Zurich et dans le val de St-Imier, à Renan, à Sonvillier et à St-Imier, il s'est formé des sociétés de prévoyance, dont le but varie d'après les besoins de la localité ; mais toutes ont eu à se féliciter de leur entreprise.

» Ainsi, chers confrères, vous êtes invités à prendre part à la Société de prévoyance ouvrière qui se forme, et dont le projet de statuts sera modifié ou maintenu tel, selon que la première assemblée générale le trouvera convenable.

» Les ouvriers qui désirent faire partie de notre association et qui ne peuvent pas faire de versements pendant la crise, peuvent également s'annoncer, par leurs signatures, comme membres. L'assemblée générale donnera les instructions au comité qu'elle nommera, pour fixer l'époque où les versements doivent commencer.

» Quiconque veut entrer dans l'association est prié de signer le présent appel.

» Quand il y aura 50 signatures, une assemblée se réunira pour constituer la Société.

» Bienne, le 20 mars 1858. »



Sur la classification des Spongiaires du Haut-Jura et leur distribution  
dans les étages,

*par A. ETALLON.*

---

Les Spongiaires ou Amorphoraires, comme on le sait, occupent les derniers degrés de l'échelle animale ; chacun d'eux est le résultat de l'agrégation d'un grand nombre d'individus. Seulement ici les individualités ne sont plus distinctes ; ce n'est qu'une masse gélatineuse animée, où l'on remarque à peine quelques mouvements, et où les actes de la vie sont tellement simples que les organes les plus essentiels, devenus inutiles, ont dû disparaître. Pour beaucoup de naturalistes, l'animal lui-même est réduit à la cellule primitive. La difficulté de